

Huitième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN (2023):

Documents préparatoires établis par le Bureau

A: Documents techniques d'appui à l'examen des instruments

<u>Document de synthèse 1</u>	<u>Informations générales pour l'examen des instruments relatifs à la sécurité sociale (prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants) et à la protection de la maternité</u>
<u>Note technique 1.1:</u> Protection de la maternité	<u>Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919; Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; Recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000</u> <u>Examen du suivi de la Convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952 et de la Recommandation (n° 95) sur la protection de la maternité, 1952</u>
<u>Note technique 1.2:</u> Prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants	<u>Examen du suivi de la Convention (n° 35) sur l'assurance-vieillesse (industrie, etc.), 1933; la Convention (n° 36) sur l'assurance-vieillesse (agriculture), 1933 ; la Convention (n° 37) sur l'assurance-invalidité (industrie, etc.), 1933; la Convention (n° 38) sur l'assurance-invalidité (agriculture), 1933; la Convention (n° 39) sur l'assurance-décès (industrie, etc.), 1933; et la Convention (n° 40) sur l'assurance-décès (agriculture), 1933</u>
<u>Document de synthèse 2</u>	<u>Informations générales pour l'examen des instruments relatifs à la protection des enfants et des adolescents</u>
<u>Note technique 2.1:</u> Travail de nuit des adolescents	<u>Convention (n° 6) sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919; Convention (n° 79) sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946; Convention (n° 90) sur le travail de nuit des enfants (industrie) (révisée), 1948; Recommandation (n° 14) sur le travail de nuit des enfants et des jeunes gens (agriculture), 1921; Recommandation (n° 80) sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946</u>
<u>Note technique 2.2:</u> Age minimum	<u>Recommandation (n° 41) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932; Recommandation (n° 52) sur l'âge minimum (entreprises familiales), 1937</u> <u>Examen du suivi de la Convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie), 1919; la Convention (n° 10) sur l'âge minimum (agriculture), 1921; la Convention (n° 33) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932; la Convention (n° 59) (révisée) de l'âge minimum (industrie), 1937; la Convention (n° 123) sur l'âge minimum (travaux souterrains), 1965; et la Recommandation (n° 124) sur l'âge minimum (travaux souterrains), 1965</u>

B: Autres documents d'appui aux travaux du Groupe de travail tripartite du MEN

<u>Document d'information 1</u>	<u>Plan de travail interne relatif au programme de travail initial du Groupe de travail tripartite du MEN</u>
<u>Document d'information 2</u>	<u>Mise en œuvre du suivi des précédentes recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN</u>
<u>Document d'information 3</u>	<u>Modalités relatives à la neuvième réunion et aux réunions ultérieures du Groupe de travail tripartite du MEN</u>